

*En cette rentrée, et dans ce contexte de suppression des contrats aidés, le **SNUipp-FSU 35** a demandé audience auprès de Mr Devries, Inspecteur de l'Education Nationale ASH. L'audience, qui s'est tenue jeudi 28/09, avait pour objectifs d'interpeller Mr Devries sur des situations déjà problématiques dans certaines écoles et de faire le point sur les accompagnements d'élèves en situation de handicap et la situation des AESH/CUI concernant la formation, les entretiens professionnels. Une enquête initiée par le **SNUipp-FSU 35** est toujours en ligne, n'hésitez pas à la compléter si ce n'est déjà fait :*

*<https://framaforms.org/enquete-snuipp-fsu-35-sur-les-cuicaeaesh-1505727091>*

## TAUX D'ACCOMPAGNEMENT ET SITUATION DES RECRUTEMENTS

En date du 18/09, les accompagnements par un AVS couvraient 91,8% des notifications dans le 1er degré (93,5% dans le 2nd degré) : ces chiffres sont dans la moyenne à la même période depuis 8 ans. Mr Devries annonce qu'un taux de couverture des besoins de 100 % ne s'est jamais vu et est impossible. En cette rentrée, les personnels exerçant les missions d'AVS représentent 623,5 ETP AESH (contrat de droit public soit 1000 AESH, dont 3,5% qui accompagne des enseignants) et près de 631 CUI.

Les difficultés de recrutement viennent de l'épuisement progressif du vivier de CUI transformables en contrats AESH, du peu de personnes répondant aux nouveaux critères de recrutement des AESH ainsi que la difficulté de recruter dans certains secteurs géographiques. La souplesse qui existait « grâce » au dispositif des contrats aidés disparaît dans le contexte actuel de suppression de ces contrats. Il manque déjà 25 postes d'AESH à pourvoir faute de candidats.

**L'enquête du SNUipp-FSU35 nous alerte déjà sur de nombreuses situations d'élèves non accompagnés. Le SNUipp-FSU 35 manifeste son inquiétude : il risque donc d'y avoir de grosses difficultés à recruter pour les notifications tardives.**

**Le SNUipp-FSU35 se félicite cependant du moindre recours au CUI (contrat aidé de droit privé) et du passage de contrats aidés en contrat AESH (de droit public). Par ailleurs, le SNUipp-FSU35 revendique la création d'emplois statutaires de la fonction publique pour pérenniser l'ensemble des missions exercées par les AESH, les AED et les emplois aidés.**

Le recteur propose d'avoir recours aux services civiques pour pallier au manque de personnels accompagnants. Le DASEN35 a confirmé sa volonté d'y recourir le moins possible sur des missions d'accompagnement, uniquement en dispositif ULIS. Mr Devries confirme que dans le 35, seuls les dispositifs ULIS pourront recruter des services civiques avec ces missions, et qu'aucun accompagnement individuel ne pourra leur être attribué. Il rappelle que l'affectation d'accompagnants dans des dispositifs collectifs n'est pas un droit opposable.

**Le SNUipp-FSU35 s'oppose au recours des services civiques sur des missions d'accompagnement, et alerte sur l'accentuation de la coexistence de différents statuts précaires remplissant les mêmes missions dans une même structure.**

**Le SNUipp-FSU35 renouvelle ses demandes sur des questions toujours en suspens.**

Quand seront enfin mis en place les premiers entretiens professionnels à destination des AESH et par qui seront-ils menés, selon quelle grille d'évaluation ?

Mr Devries rappelle que cela sera mis en place selon un cadrage académique, qui est toujours en discussion. Mr Devries souligne en effet que le 35 est un des derniers départements à ne pas avoir formalisé ce sujet.

**Le SNUipp-FSU35 rappelle que la rémunération des AESH est dépendante de ces entretiens et fait normalement l'objet d'un réexamen tous les 3 ans en fonction de ceux-ci : des collègues en sont toujours en attente. Nous demandons la rétroactivité de cette augmentation indiciaire.**

Le SNUipp-FSU35 revendique depuis longtemps la mise en place d'un **plan de formation continue** à destination des AESH. De même, le cadrage académique est toujours en discussion. Mr Devries annonce que des premiers modules de formation devraient avoir lieu cette année, notamment en Analyse de Pratiques Professionnelles. Il rappelle que tous les AESH ne pourront pas en bénéficier et que les critères de sélection des destinataires ne sont pas définis. Le SNUipp-FSU 35 a demandé que les modules de formation des nouveaux AESH/CUI existant en formation à distance puissent être accessibles à tous les personnels en poste : cela ne semblerait pas possible pour des raisons techniques, selon le SERIA. Mr Devries prend cependant note de notre demande d'accès gratuit à Canopé et au centre de documentation de l'ESPE pour les AVS.

**Le SNUipp-FSU35 réclame le respect du droit à la formation pour les personnels AESH.**

D'autres questions diverses sur des questions plus précises (sorties avec nuitées, remplacement, prolongations de contrats...) ont été abordées et pourront faire l'objet d'un retour plus développé lors de la prochaine **Réunion d'Information Syndicale** le mercredi 15 novembre de 9h à 12h.

N'hésitez pas à contacter également la section et à vous inscrire sur le groupe Facebook dédié : [www.facebook.com/groups/AESH.AED.CUI.35](http://www.facebook.com/groups/AESH.AED.CUI.35)

